

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 175 – ÉDITION DU 21 DÉCEMBRE 2021**

SOMMAIRE

1 – Décisions du Conseil d'Administration

Conseil d'administration du 10 décembre 2021

- DÉLIBÉRATION N°D2021_118 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021_119 Information des décisions prises par le Bureau du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2021_120 Adoption du plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024
- DÉLIBÉRATION N°D2021_121 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N°D2021_122 Budget Primitif 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2021_123 Attribution d'une délégation au Président du Conseil d'administration concernant la décision de recourir à l'emprunt
- DÉLIBÉRATION N°D2021_124A Mise à jour du tableau des emplois au 31 décembre 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021_125 Mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021_126A Détermination des ratios d'avancement 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2021_127 Modification du règlement intérieur - Partie SPP PATS : Modifications relatives aux effectifs et à l'encadrement du corps départemental
- DÉLIBÉRATION N°D2021_128 Modification du règlement intérieur - Partie SPP PATS: Simplification de l'entretien professionnel annuel
- DÉLIBÉRATION N°D2021_129 Autorisation du recours au vote électronique en vue des prochaines élections professionnelles
- DÉLIBÉRATION N°D2021_130 Modification du règlement de formation - Conception des actions de formation
- DÉLIBÉRATION N°D2021_131 Action sociale 2022 : Dispositifs en faveur des agents du SDIS 54

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 DÉCEMBRE 2021



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 10 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°D2021_118
NOVEMBRE 2021

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 novembre 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2021_119
D'ADMINISTRATION

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU CONSEIL

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N°D2021_120

ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2022-2024

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024, en tant qu'objectif fixé pour cette période, tel que présenté en annexe,

- **adopte** la liste des projets immobiliers fixée comme objectif pour la période 2022-2027, telle que présentée en annexe,

- **précise** que ce plan et cette liste de projet restent susceptibles d'ajustements au cours de cette période, en fonction des capacités financières de l'établissement.

DÉLIBÉRATION N°D2021_121

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le plan pluriannuel d'investissement proposé lors de la présente séance du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement afférents, telles que figurant en annexe,

- **autorise** la création des autorisations de programme telles que présentées et reprises en annexe, ainsi que les durées associées et la répartition de leurs crédits de paiement,

- **autorise** le Président du conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations,

- **prend acte** que les ajustements proposés sont repris, pour ce qui impacte l'exercice budgétaire 2022, dans le cadre du budget primitif présenté lors de cette même séance du conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N°D2021_122 BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil d'administration,
Vu la délibération du 19 novembre 2021 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le budget primitif 2022 présenté, le vote ayant lieu au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, dont un état simplifié est présenté en annexe,

- **adopte** le programme d'acquisition proposé en investissement,

- **accorde** une subvention aux associations suivantes telles que figurant au chapitre 65 de la section de fonctionnement :

- art. 65741 : UDSP de Meurthe et Moselle : 48 554 €, sous réserve de la convention d'objectifs 2022 qui sera présentée au Conseil d'administration lors d'une prochaine séance,
- art. 65743 : Amicale du SDIS : 13 600 €,
- art. 65744 : Pupilles : 800 €,

- **prend acte** des annexes jointes au budget.

DÉLIBÉRATION N°D2021_123 ATTRIBUTION D'UNE DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LA DÉCISION DE RECOURIR À L'EMPRUNT

Le Conseil d'administration,
Vu l'article L 1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de donner délégation à Monsieur le Président du Conseil d'administration pour contracter les conventions nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou à la sécurisation de son encours, y compris opérations de

renégociation ou de réaménagement de dette et remboursements anticipés, du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, dans le cadre de la politique d'endettement définie ci-dessous et dans la limite des crédits fixés au budget, tout en maintenant un encours de dette constitué à 100 % de dette classée 1-A.

- **précise** l'orientation stratégique à suivre pour 2022 dans le cadre de cette délégation de ne pas souscrire d'emprunt supplémentaire et d'étudier plutôt les opportunités de désendettement (notamment par remboursement anticipé si cela est possible) ou de renégociation / réaménagement de dette.

- **autorise** le Président du Conseil d'administration, dans le cadre de cette délégation relative à la couverture du besoin de financement du SDIS ou la sécurisation de son encours, à :

- recourir à des emprunts « classiques » : taux fixe ou taux variable sans structuration complexe ;
- choisir des index de référence les plus usités sur le marché monétaire ou interbancaire : TAM, T4M, TTM, TMO, TME, EONIA, €STR, TAG, EURIBOR, livret A ;
- recourir, si possible, à des produits de financement d'une durée comprise entre 10 et 50 années au maximum et permettant une phase de mobilisation des fonds jusqu'à 24 mois au maximum ;
- définir le type d'amortissement ;
- lancer des consultations pour ces opérations auprès d'un nombre minimum de 3 établissements spécialisés en retenant les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à l'instant donné ;
- signer des contrats relatifs à la souscription de ces emprunts et leurs avenants éventuels ou le rachat de crédits en cours d'amortissement ;
- choisir, en cas de renégociation de prêt en cours, de passer du taux variable au taux fixe ou inversement, d'allonger la durée ou raccourcir la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- de procéder à des remboursements anticipés ou des rachats de crédits en cours d'amortissement ;
- résilier l'opération arrêtée en cas de remboursement anticipé ou de rachat de crédits en cours d'amortissement.

- **prend acte** que le Conseil d'administration et le Bureau du conseil d'administration seront tenus informés des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation, ou de leur avancement.

DÉLIBÉRATION N°D2021_124A MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois tel que consolidé et annexé, en vue d'une application à compter du 31 décembre 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2021_125 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du tableau des effectifs au 31 décembre 2021 ainsi que de l'annexe concernant la pyramide des âges des agents du SDIS.

DÉLIBÉRATION N°D2021_126A DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT 2022

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les ratios d'avancement des agents du SDIS proposés pour l'année 2022 tels que présentés en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2021_127 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - PARTIE SPP PATS : MODIFICATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS ET À L'ENCADREMENT DU CORPS DÉPARTEMENTAL

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 16 novembre 2021,

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur dans sa partie relative aux SPP – PATS telles que présentées en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2021_128 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - PARTIE SPP PATS: SIMPLIFICATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 16 novembre 2021,

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur SPP -PATS telle qu'annexée au présent rapport.

DÉLIBÉRATION N°D2021_129 AUTORISATION DU RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE EN VUE DES PROCHAINES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** l'adoption du vote électronique par internet comme modalité exclusive de scrutin lors du renouvellement des membres représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du SDIS de Meurthe-et-Moselle.

- **autorise** la mise en place d'une consultation dans le domaine de la commande publique auprès de prestataires susceptibles de répondre aux conditions réglementaires fixées en vue de la mise en place du vote électronique.

DÉLIBÉRATION N°D2021_130 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FORMATION - CONCEPTION DES ACTIONS DE FORMATION

Le Conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs pompiers professionnels et volontaires

Vu le règlement départemental de formation,

Vu la feuille de route pluriannuelle (FRPA) 2019-2021,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 16 novembre 2021,

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 17 novembre 2021,

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement de formation telle que présentée en annexe

DÉLIBÉRATION N°D2021_131 ACTION SOCIALE 2022 : DISPOSITIFS EN FAVEUR DES AGENTS DU SDIS 54

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération relative à l'action sociale du 04 décembre 2020 N° D2020_154,

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la reconduction des dispositifs d'action sociale au titre de l'année 2022 en faveur des personnels PATS et SPP du SDIS, tels que présentés ci-dessus ;

- **fixe** les nouvelles modalités de mise en œuvre des dites prestations le cas échéant, telles que définies en annexes ;

- **précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, en section de fonctionnement au chapitre 012 « dépenses de personnel » (articles 64881 et s.).